

Paris, le 2 avril 2015

## « Talents de la création d'entreprise » et « Talents des Cités » 2015

BGE PaRIF organise, en partenariat avec BGE ADIL Paris-Val de Marne et BGE Yvelines, les Concours franciliens « **Talents de la création d'entreprise** » et « **Talents des Cités** » 2015. Les jurys régionaux et la remise des prix se dérouleront fin juin 2015.

Ces deux concours sont ouverts aux créateurs ayant bénéficié d'un **accompagnement auprès d'un organisme de conseil en création d'activité**.

« **Talents de la création d'entreprise** » est une initiative de BGE Réseau ; ce concours s'adresse à tous les entrepreneurs à condition qu'ils aient immatriculé leur entreprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 mars 2015. La pertinence du projet et son efficacité économique, le parcours du créateur, la qualité de l'accompagnement, l'articulation du projet professionnel et du projet de vie, l'utilité sociale, la dimension collective du projet, etc., sont autant de critères d'évaluation des candidatures. Les catégories ouvertes à l'inscription en Ile-de-France sont :

- Talents de l'Innovation
- Talents de l'Artisanat
- Talents des du Commerce
- Talents de l'Economie Sociale
- Talents des Services
- Talents Jeune Pousse qui récompensera une entreprise immatriculée depuis moins de six mois.

« **Talents des Cités** », quant à lui, révèle et récompense depuis 2002 de nombreux jeunes des quartiers : des femmes et des hommes qui ont créé leur entreprise ou leur association dans les **quartiers de la politique de la ville**. Les cités fourmillent de talents, et de véritables projets économiques, culturels ou sociaux créateurs d'emplois voient le jour. Les catégories ouvertes à l'inscription sont :

- Talents des Cités Création pour les dirigeants ayant créé une entreprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 avril 2015, quelle que soit la forme juridique adoptée
- Talents des Cités Emergence pour les candidats ayant un projet de création d'entreprise dans un quartier politique de la ville

Pour concourir, les créateurs doivent saisir leur candidature sur les sites :

- Talents de la création d'entreprise : [www.concours-talents.com](http://www.concours-talents.com)
- Talents des Cités : [www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com)

De nombreux partenaires soutiennent les concours « Talents de la création d'entreprise » et « Talents des Cités ». Citons par exemple : la Caisse des Dépôts, le CGET, le Crédit Coopératif, la RAM, la Fondation Macif, BPI-France, GAN Assurances, etc.